

# RÉNOVATION, ASSAINISSEMENT ET AGRANDISSEMENT DE **LA PATINOIRE**



**Message à l'intention  
des citoyennes et citoyens  
du district de Porrentruy  
Mai 2018**



Syndicat intercommunal  
du district de Porrentruy  
Rue d'Airmont 7  
2900 Porrentruy  
Tél. 032 466 88 81  
[secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)  
[www.sidp.ch](http://www.sidp.ch)

# Table des matières

	<b>Résumé</b>	<b>3</b>
<b>I</b>	<b>Sur quoi vote-t-on ?</b>	<b>5</b>
	Les questions soumises au corps électoral	5
<b>II</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>6</b>
	Urgence	6
	Disponibilités insuffisantes	6
<b>III</b>	<b>Soutien populaire</b>	<b>7</b>
<b>IV</b>	<b>Procédures et études préliminaires</b>	<b>7</b>
	Dates importantes	7
<b>V</b>	<b>Les choix stratégiques</b>	<b>8</b>
<b>VI</b>	<b>Un centre de formation et d'entraînement national</b>	<b>9</b>
<b>VII</b>	<b>Projet 2018</b>	<b>10</b>
	Lignes directrices	10
	Ce qui disparaît	10
	Ce qui est maintenu	10
	Principales caractéristiques	11
	Stade de glace	11
	Deuxième patinoire	11
	Plans et vues du projet	12
<b>VIII</b>	<b>Description du projet</b>	<b>14</b>
	Transparence	14
	Intérieur	14
	Deuxième surface	15
<b>IX</b>	<b>Différences de coûts entre l'avant-projet 2014 et le projet 2018</b>	<b>15</b>
<b>X</b>	<b>Financement de l'investissement</b>	<b>16</b>
<b>XI</b>	<b>Enjeux financiers</b>	<b>17</b>
	Charges des communes	18
<b>XII</b>	<b>Comité de soutien</b>	<b>19</b>
	Recherche de fonds (montants nets), contrats, garanties	20
	<b>Arguments des opposants</b>	<b>21</b>
	<b>Recommandation de vote du comité du SIDP</b>	<b>23</b>

# Résumé

Pour la première fois les électrices et électeurs du district de Porrentruy sont appelés à se prononcer le même jour, par les urnes, sur deux crédits destinés à la rénovation, à l'assainissement et à l'agrandissement de la Patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, propriété du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP).

- Il y a urgence à rénover l'actuelle patinoire qui date de 1973. Les exigences actuelles de sécurité ne sont plus remplies, le bâtiment se dégrade, la toiture doit être remplacée, les sanitaires, les vestiaires sont dans un état de vétusté avancé. L'accueil des personnes handicapées ou à mobilité réduite ne correspond pas aux obligations légales. Les chemins de fuite doivent être adaptés aux normes de sécurité.
- Les conditions d'exploitation ne répondent pas aux nécessités d'une consommation d'énergie économe et responsable, favorisant notamment la récupération de chaleur et les énergies renouvelables.
- L'avenir des sports de glace dans la région est en jeu. Les heures de patinage pour le public sont réduites à quelques heures par semaine. Les écoles disposent actuellement de moins de 14 heures de patinage hebdomadaires. Les clubs utilisateurs, Hockey-Club Ajoie (HCA), Club des Patineurs d'Ajoie (CPA) et Curling-Club Ajoie (CCA), sont limités dans leurs entraînements et leur développement, par manque de disponibilités. La formation de jeunes sportifs dans le cadre de la filière Sports-Arts-Etudes est amputée d'heures d'entraînement indispensables. Faute de mise aux normes de la patinoire, le HCA ne peut continuer d'y jouer qu'au bénéfice d'une autorisation provisoire exceptionnelle jusqu'à la saison 2020-2021 mais qui ne saurait être renouvelée.
- Le projet qui vous est soumis vise tout d'abord à répondre aux exigences de sécurité et d'accessibilité, tout en préservant une partie des investissements antérieurs. Avec deux surfaces de glace, il répond aux besoins du patinage scolaire et public comme aux demandes des clubs utilisateurs. Il permet d'accueillir des stages de formation de clubs extérieurs. Il permet à la patinoire de bénéficier d'une aide de la Confédération de CHF 1 million et d'accueillir un centre de formation et d'entraînement d'équipes nationales de hockey.

- La Patinoire incarne depuis 45 ans un Jura qui a du courage et l’envie de gagner. C’est un lieu dans lequel les Jurassiens se reconnaissent. L’enjeu de la votation est de savoir si la région a toujours la même envie de gagner. En renforçant l’image d’une région dynamique, prête à s’investir pour les jeunes et l’avenir, le projet contribue à l’attractivité économique et touristique du district. C’est un signal positif et optimiste à l’intention des investisseurs.
- Le projet, dans sa globalité, s’inscrit dans le développement d’un pôle touristique et de loisirs à l’entrée est de Porrentruy, en synergie avec la piscine. Sa vocation n’est pas seulement de renforcer l’offre sportive, mais aussi de se transformer en lieu de rencontres et d’événements culturels, artistiques ou de détente.
- La priorité a été mise sur l’utilisation maximale des compétences et des ressources locales. D’une part en permettant aux entreprises de la région de participer le plus largement possible aux travaux. D’autre part par la mise en valeur du bois régional dans la toiture, les structures porteuses et les aménagements. L’accent a également été mis sur l’efficacité énergétique avec la production photovoltaïque, la récupération de chaleur et le raccordement au Thermoréseau.
- Avec un investissement de CHF 20,3 millions pour la rénovation et l’assainissement de l’actuel stade de glace et de CHF 7,5 millions pour la deuxième surface, le projet reste ambitieux mais raisonnable et supportable. C’est l’un des coûts de construction les moins élevés pour un stade de glace en Suisse. Le projet, dans sa globalité, bénéficie d’un important soutien financier de la part du public de la région, mais aussi du canton, de la Confédération et de partenaires privés, de sorte que l’objectif de réduire la dette résiduelle à charge des communes à CHF 13 millions pour les deux surfaces de glace est à portée de main.
- Deux questions sont posées au corps électoral. La première porte sur un crédit de CHF 20’300’000.- destiné aux travaux à entreprendre sur l’actuelle patinoire. La seconde, sous réserve d’acceptation de la première, concerne un crédit complémentaire de CHF 7’500’000.- pour la réalisation d’un deuxième champ de glace. L’acceptation de ces crédits est conditionnée aux montants résiduels d’une dette nette maximale de respectivement CHF 11 millions et CHF 13 millions pour que les travaux puissent être engagés.

# I) Sur quoi vote-t-on ?

## Les questions soumises au corps électoral :

- 1. Acceptez-vous un crédit de CHF 20'300'000.- destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt ? L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de CHF 11'000'000.- restant à la charge du SIDP.*
- 2. Sous réserve de l'approbation du point 1) par les deux tiers des communes, acceptez-vous un crédit complémentaire de CHF 7'500'000.- destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt ? L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de CHF 13'000'000.- restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.*

Le point 1) ci-dessus a été accepté et préavisé par les exécutifs communaux de la façon suivante lors de l'assemblée générale du SIDP du 17 avril 2018 par la voix de leur délégué respectif :

- oui 18 : Alle, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Damphreux, Fahy, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lugnez, Porrentruy, Vendlincourt
- non 2 : Basse-Allaine, La Baroche
- abstention 1 : Cœuve

Le point 2) a été accepté et préavisé par les exécutifs communaux de la façon suivante lors de l'assemblée générale du SIDP du 17 avril 2018 par la voix de leur délégué respectif :

- oui 16 : Alle, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Cornol, Courgenay, Courtedoux, Damphreux, Fahy, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lugnez, Porrentruy, Vendlincourt
- non 5 : Basse-Allaine, Clos du Doubs, Cœuve, Courchavon, La Baroche

## II) Situation actuelle

### Urgence

La question de la rénovation de La Patinoire préoccupe les autorités communales du district de Porrentruy et les clubs sportifs utilisateurs depuis une quinzaine d'années. Inaugurée en 1973, l'actuel stade de glace a un besoin impératif d'assainissement complet et d'adaptation aux normes de sécurité fixées tant des autorités cantonales que de la Ligue Suisse de Hockey sur Glace (LSHG). Le stade de glace aurait dû être mis aux normes pour la période de glace 2018-2019. Toutefois le HCA bénéficie d'une autorisation provisoire exceptionnelle jusqu'à la saison 2020-2021 considérant que le projet est en cours et que des contacts et des échanges d'informations régulières sont entretenus avec la LSHG. Mais une prolongation est d'ores et déjà exclue sauf difficultés en cours de travaux, selon les instances du hockey suisse. Il en va donc de la survie des sports de glace dans la région et en particulier du club phare, le HCA.

La sécurité des personnes n'est plus conforme aux exigences actuelles. Il s'agit aussi d'offrir un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite tout en assurant des chemins de fuite plus larges, mieux adaptés et signalés.

La couverture présente des signes inquiétants de vieillissement. En 2006, lors de fortes chutes de neige, la patinoire avait d'ailleurs dû être fermée au public pour des raisons de sécurité. Les vestiaires et sanitaires sont vétustes et doivent être rénovés pour éviter l'insalubrité, en particulier pour les équipes hôtes et les spectateurs. Le stade de glace doit aussi pouvoir respecter les prescriptions en matière d'incendie et de risques naturels conformément aux nouvelles dispositions fixées par l'Association regroupant les Etablissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Enfin, il s'agit de rationaliser l'exploitation par des équipements modernes et de permettre des économies d'énergie, notamment par le traitement de l'air et la récupération de chaleur ainsi que la possibilité d'installer une centrale photovoltaïque pour la production et l'utilisation de l'énergie électrique produite sur place.

### Disponibilités insuffisantes

Les heures de glace à disposition du public, des écoles et des clubs utilisateurs (HCA, Club des patineurs d'Ajoie, Club de Curling d'Ajoie) sont insuffisantes. Aujourd'hui la patinoire ne satisfait pas la demande pour le patinage public. Les disponibilités pour les écoles de la région et le public ont été fortement réduites. Il n'y a actuellement que 14 heures à disposition des élèves et du public en semaine et 5 heures le dimanche pour le public. En comparaison la patinoire de Delémont offre 22 heures 30 aux écoles en semaine et 5 heures 45 le dimanche pour le public. Mais à Porrentruy cela suppose de commencer les cours de patinage dès 8 h du matin contre 9 h à Delémont. La section « sports de glace » de la filière Sports-Arts-Etudes ne dispose pas des périodes indispensables suffisantes pour remplir son programme.

Les trois clubs ont annoncé pour leur part un besoin estimé à 760 heures supplémentaires par an. Leurs perspectives de développement, comme la formation de jeunes sportifs, en sont restreintes. Seule une deuxième surface permettra de satisfaire les demandes émanant des établissements scolaires, du public et des clubs utilisateurs. Elle élargira la gamme des activités sportives à disposition des enseignants tout en permettant de développer la formation de jeunes sportifs.

### **III) Soutien populaire**

La Patinoire est née de la volonté des habitants de toute une région, à l'initiative de quelques pionniers. Leur engagement financier a permis, en 1973, de trouver par souscription les fonds nécessaires à sa construction. Cet attachement ne s'est jamais démenti. Selon les saisons, près de 100'000 sportifs et spectateurs fréquentent le stade de glace, devenu un des lieux identitaires du Jura. La patinoire n'a pas qu'une portée régionale mais a pris une importance cantonale, puisque 45% des spectateurs proviennent des autres districts et de l'extérieur du canton. Les communes se sont très tôt engagées pour maintenir cette infrastructure. En 1995, les communes du district ont repris la propriété de La Patinoire. En 2015 les 22 communes de l'époque ont cédé leurs parts au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) en vue de la rénovation du complexe. La commune de Porrentruy reste propriétaire du terrain et a concédé un droit de superficie jusqu'en 2071. Le SIDP est ainsi devenu le maître de l'ouvrage et porte la responsabilité du projet. Un protocole d'accord portant sur la recherche de fonds pour la réalisation de deux surfaces de glace ainsi que les conditions d'exploitation et de location futures a été passé entre le SIDP et les trois clubs utilisateurs. Ensemble, le SIDP et les clubs se sont engagés à mettre à disposition un montant de 5 millions de francs par une recherche de soutien financier auprès d'acteurs privés et publics à travers un Comité de soutien commun.

### **IV) Procédures et études préliminaires**

#### **Dates importantes**

- 2013. Création d'un groupe de travail « Patinoire », présidé par M. Gérard Meyer et d'un comité de pilotage technique. Le SIDP devient le porteur du dossier et peut engager les moyens financiers.
- 2014. A l'initiative des trois clubs utilisateurs (HCA, Club des Patineurs d'Ajoie, Curling-Club d'Ajoie) le bureau d'ingénieurs Buchs et Plumey réalise une étude de faisabilité appelée « Avant-projet des utilisateurs ». Compétences sont données au comité par les délégués des 22 communes pour la poursuite des travaux.

- 2015. Transfert des parts de copropriété des communes au SIDP et rachat de l'avant-projet des utilisateurs par le SIDP pour un montant de CHF 156'600.-. Convention de gestion passée entre le SIDP et la municipalité de Porrentruy pour l'exploitation de la patinoire. Choix stratégiques, développement de l'avant-projet, mise en place des procédures.
- 2016. Création d'un comité de soutien destiné à la recherche de fonds et présidé par le conseiller aux Etats Claude Hêche. Reconnaissance par le Gouvernement jurassien de l'importance cantonale du projet; la subvention passe de 20 à 25 %.
- 2017. L'assemblée des délégués du SIDP accepte un crédit cadre de CHF 500'000.- destiné d'une part aux études pour consolider « l'avant-projet des utilisateurs » et, d'autre part, à l'attribution d'un mandat principal pluridisciplinaire. Un mandat de consolidation est attribué au bureau Dolci Architectes, à Yverdon financé majoritairement par des fonds privés. Remise du projet fin février 2018.
- 2018. Le mandat pluridisciplinaire d'architectes et d'ingénieurs sera attribué sur la base d'un appel d'offres en vue de la réalisation des plans d'exécution et des travaux, sous réserve de l'approbation des communes.

## V) Les choix stratégiques

- Préservation d'investissements antérieurs: maintien de l'actuelle surface de glace et des gradins (places assises).
- Rénovation profonde de la patinoire actuelle et réalisation d'une nouvelle surface de glace à l'ouest.
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et handicapées, notamment par ascenseur. Création d'un espace adapté à ces personnes pour suivre les événements.
- Volonté d'une participation maximale des entreprises de la région à la construction.
- Intégration de La Patinoire dans le pôle touristique et sportif avec la piscine, aménagements pour une utilisation toute l'année comme lieu de rencontre pour des activités culturelles et de loisirs.
- Utilisation du bois de la région pour les structures et notamment celles de la toiture. Il s'agit de favoriser les circuits courts. Cela permet de sensibiliser la population et les maîtres d'ouvrage au potentiel du bois suisse, en particulier du feuillu, dans des infrastructures importantes y compris dans des projets de rénovation.
- Refonte complète des vestiaires et sanitaires, nouvelle zone VIP et intégration de loges, nouvelle tribune de presse, transformation du restaurant.
- Adaptation de la deuxième surface de glace aux normes nord-américaines de la NHL.

- Utilisation du toit pour accueillir une centrale photovoltaïque. L'investissement de la centrale est d'ores et déjà autofinancé et son fonctionnement est garanti par l'engagement des collectivités publiques et la vente de l'énergie. Son exploitation sera assurée de manière indépendante de celle de La Patinoire sous l'égide du SIDP.
- Développement des énergies renouvelables (récupération de chaleur, raccordement au Thermoréseau, utilisation de l'énergie électrique produite à partir de la centrale photovoltaïque).
- Approche globale des travaux à entreprendre dans la zone, telle la protection contre les crues, l'assainissement des réseaux d'eau et d'énergie, l'élaboration d'un plan de mobilité. La patinoire étant située en zone S3 de protection des eaux, une attention particulière devra être portée aux aspects constructifs de certaines parties du bâtiment pour éviter la pollution des eaux souterraines.

## VI) Un centre de formation et d'entraînement national

Les Chambres fédérales ont adopté le message du Conseil fédéral concernant le soutien de la Confédération à trois manifestations sportives internationales. Dans ce cadre, un montant de six millions de francs a été inscrit pour la création de six centres de formation et d'entraînement nationaux de hockey sur glace, décentralisés dans les régions du pays, en l'occurrence Davos, Zoug, Langnau, Ambri-Piotta, Viège et Porrentruy. La Patinoire est mentionnée dans le message du Conseil fédéral. Porrentruy aura vocation à devenir un centre d'entraînement pour des équipes nationales juniors et un lieu d'entraînement et de préparation sur une surface de glace aux normes nord-américaines NHL. Cela nécessite toutefois que le dossier, comportant notamment les décisions communales et cantonales, soit déposé et accepté par l'Office fédéral des Sports avant la fin de l'année 2018. De substantielles retombées économiques, touristiques et d'image en sont attendues pour tout le canton. *« En termes d'encouragement du sport, cela permet au hockey sur glace national de pénétrer les différentes régions, de gagner en popularité et de séduire les jeunes amateurs de sport, ce qui donne de précieuses impulsions à la promotion de la relève et des jeunes talents aux niveaux régional et national »,* écrit le Conseil fédéral.

## VII) Projet 2018

### Lignes directrices

- Préserver une partie des investissements de 1973.
- Permettre la poursuite de l'exploitation et de l'activité sportive parallèlement aux travaux.
- Saisir l'opportunité de créer un complexe touristico-sportif avec la piscine et les pistes cyclables.
- Se projeter dans l'avenir et permettre l'évolution du complexe dans le temps.
- Utiliser et mettre en valeur une matière première indigène, le bois de la région.
- Intégrer et ouvrir l'ensemble du complexe sportif sur la ville par la recherche de transparence.
- Adapter les zones chauffées (restaurant, sanitaires, vestiaires, etc.) aux normes Minergie.
- Conserver l'ambiance chaleureuse par la proximité entre public et joueurs et patineurs.

### Ce qui disparaît :

- la couverture, les fermes et la structure en bois de 1973
- le restaurant actuel, tous les aménagements sanitaires et vestiaires vétustes.

### Ce qui est maintenu :

- les fondations et les structures en béton
- la tribune en béton
- la surface de glace actuelle
- certains locaux de service
- les espaces situés sous la tribune et destinés à accueillir de nouveaux vestiaires et locaux sanitaires.

## Principales caractéristiques

### Stade de glace :

- 4'650 places, dont 2'300 places assises
- cages d'escaliers et sanitaires dans les 4 angles de la patinoire
- deux rangées de sièges sur le côté nord au niveau 1
- structures et parois intérieures en bois
- sous-toiture en tôle profilée perforée, isolation et étanchéité de la toiture
- restaurant de 120 places avec vue sur les deux surfaces de glace et terrasse extérieure
- 12 loges et une loge-bureau pour le HCA
- Espace VIP
- vestiaire HCA, vestiaires visiteurs, vestiaires arbitres et vestiaires pour les équipes féminines et juniors
- buvettes
- entrée pour l'accès de camions
- récupération de chaleur, ventilation et déshumidification
- assainissement des réseaux d'alimentation et raccordement au Thermoréseau ; les conduites principales sont prises en charge par la Ville de Porrentruy.

### Deuxième patinoire

- surface aux normes NHL nord-américaine (60 m x 26 m)
- 750 places debout
- vestiaires sur deux niveaux et locaux de matériel
- foyer et entrée à l'angle sud-est





## VIII) Description du projet

### Transparence

A l'extérieur, l'insertion dans la ville, la transparence et la lumière. A l'intérieur, une ambiance chaleureuse en bois et la proximité entre spectateurs et sportifs : ce sont les caractéristiques du projet du bureau d'architectes Dolci, d'Yverdon. Avec un impératif : la maîtrise des coûts les plus bas et la simplicité dans la construction et l'exploitation.

L'ensemble du complexe, soit le stade de glace actuel avec la deuxième surface de glace l'espace central avec le restaurant reliant les deux bâtiments et une des zones parking, occupe toute l'aire comprise entre le ruisseau du Voyebœuf et la piscine. Une ligne arborisée courant le long des patinoires conduit à l'entrée de la piscine. L'ensemble est conçu pour favoriser les synergies entre patinoires et piscine et offre une perspective d'unité. Le concept cherche à créer un espace commun aux différents sports mais aussi à offrir un lieu de rencontres et de détente durant toute l'année. Ainsi, l'espace central, entre les deux bâtiments, est prévu comme une zone de rencontres même hors des manifestations sportives. Elle donne accès au restaurant et sa terrasse, qui ont vue sur les deux surfaces de glace.

Le volume du futur stade de glace, avec son toit, s'inscrit dans les dimensions de l'actuelle patinoire. Côté rue, sur l'actuel socle en béton repose un étage en bardage de bois. La disposition du bardage en claire-voie et une large utilisation du verre doivent ouvrir le stade de glace sur la ville, laisser transparaître la lumière vers l'extérieur lorsque des événements s'y produisent.

L'objectif est d'intégrer les activités des deux stades de glace à la vie de la ville. La conception et les équipements de la patinoire principale permettent de plus d'en faire une arène de spectacles selon les opportunités.

Les entrées restent aux emplacements actuels à l'est et à l'ouest, avec un système de billetterie intégré dans le bâtiment. Elles sont travaillées dans le volume. Une entrée séparée pour les supporters visiteurs est prévue à l'angle nord-ouest.

### Intérieur

A l'intérieur, le bois, avec le verre, est l'élément dominant et crée une ambiance chaleureuse. La structure, la couverture et les parois intérieures sont en bois. De même que les quatre rangées de gradins supplémentaires ajoutées à la tribune existante en béton. Les garde-corps sont en verre, de sorte que la vue est de partout dégagée sur la surface de glace. La proximité entre spectateurs et sportifs, de même que l'aménagement de deux rangées de sièges sur le côté nord au niveau 1 favorisent la participation du public au jeu.

Dans les quatre angles de nouvelles cages d'escaliers conduisent aux coursives qui desservent la grande tribune sud et les deux rangées de sièges au nord, de même que les loges, les espaces réservés aux médias au niveau 2, à la surveillance ou à la cellule de

crise. L'Espace VIP occupe la façade est, au-dessus de la tribune des supporters locaux, « le kop », qui conserve son emplacement.

Dans l'angle sud-est, un ascenseur permet l'accès des personnes à mobilité réduite et handicapées à l'espace qui leur est réservé au 2<sup>ème</sup> étage. Les chemins de fuite sont tous élargis selon les normes de sécurité en vigueur. L'ensemble des aménagements a été planifié en coordination avec les différents services de sécurité compétents, conformément aux exigences sportives et à la législation.

## Deuxième surface

La deuxième surface de glace, aux aménagements plus simples, est conçue dans le même esprit de transparence et d'insertion urbaine. Elle contient 750 places debout. On y trouve des vestiaires sur deux niveaux et des locaux de matériel pour les clubs utilisateurs, de même que des sanitaires.

## IX) Différences de coûts entre l'avant-projet 2014 et le projet 2018

Travaux préparatoires (déblaiements, installation et protections de chantier)	CHF	1'100'000.-
Installations techniques (ventilation, traitement d'air, installations électriques)	CHF	2'800'000.-
Etanchéité de la toiture	CHF	900'000.-
Deuxième surface aux normes NHL	CHF	1'100'000.-
Equipements (scénographie, nouvelles bandes, surfaceuse, restaurant, buvettes)	CHF	1'500'000.-
Aménagements extérieurs	CHF	900'000.-
Honoraires liés à l'augmentation du coût des travaux (2 millions) et des études complémentaires (un demi-million)	CHF	2'500'000.-
<b>Différence</b>	<b>CHF</b>	<b>10'800'000.-</b>

Au regard d'autres patinoires construites récemment en Suisse, le projet de rénovation et d'agrandissement de La Patinoire reste mesuré, avec un coût au m<sup>3</sup> de CHF 213.- pour la patinoire existante et de CHF 231.- pour la nouvelle surface. La rénovation de la patinoire de Langnau est revenue à CHF 315.- du m<sup>3</sup>, la nouvelle patinoire de Meyrin à CHF 310.- et celle de Zoug à CHF 495.-. La ville de Viège, avec une population comparable à celle de Porrentruy, investit CHF 35.5 millions pour un nouveau stade de glace devant accueillir 5000 personnes et la Nuova Valascia, pour le HC Ambri-Piotta, devrait revenir à CHF 45 millions et contenir 7000 places.

## X) Financement de l'investissement

	Patinoire existante		2 <sup>ème</sup> surface	Total
Montant total	20'300'000.-		7'500'000.-	27'800'000.-
Subvention cantonale attendue	-4'810'000.-		-1'875'000.-	-6'685'000.-
Subvention fédérale			-800'000.-	-800'000.-
Soutien des communes		-230'000.-		-230'000.-
Soutien populaire		-150'000.-		-150'000.-
Soutien des milieux économiques		-2'750'000.-		-2'750'000.-
Soutien LORO		-1'250'000.-		-1'250'000.-
Soutien LPR		-195'000.-		-195'000.-
Soutien de l'OFEV		-150'000.-		-150'000.-
Prélèvement fonds forestiers		-285'000.-		-285'000.-
Fonds des communes du district		-113'000.-		-113'000.-
<b>Nouvelles rentrées depuis le 7 mars 2018 :</b> <b>Milieux économiques</b> <b>Augmentation de la subv. fédérale</b>				<b>-235'000.-</b> <b>-200 000.-</b>
<b>Actualisation de la recherche de fonds et économies à réaliser</b>				<b>-1'757'750.-</b>
<b>Solde à charge du SIDP, respectivement des communes</b>				<b>13'000'000.-</b>

Le Conseil municipal de Porrentruy a proposé d'accorder une subvention de CHF 990'000.- pour le projet comprenant deux surfaces de glace. Dans sa séance du 17 mai 2018, le Conseil de Ville a accepté cette proposition. Ainsi la recherche de fonds et les économies à réaliser sont réduites à CHF 767'750.- (CHF 1'757'750.- moins CHF 990'000.-).

## XI) Enjeux financiers

	Budget 2018	Projet 2018 avec 1 surface de glace (patinoire existante)	Projet 2018 avec 2 surfaces de glace
Estimation du coût		20'300'000.-	27'800'000.-
Subvention cantonale attendue		4'800'000.-	6'680'000.-
Contributions externes nécessaires		4'500'000.-	8'120'000.-
<b>Dettes résiduelles selon décision du SIDP</b>		<b>11'000'000.-</b>	<b>13'000'000.-</b>
Charge financière (intérêts + amortissements)		531'000*.-	626'000*.-
Déficit d'exploitation		200'000.-	259'000.-
Charge annuelle totale pour les communes	<b>676'000.-</b>	<b>731'000.-</b>	<b>885'000.-</b>
Coût par habitant pour Porrentruy	59.00	45.00	54.00
Coûts par habitant pour les communes de la couronne	20.50	25.30	31.00
Coût par habitant pour les autres communes	10.60	22.50	27.50

\*calcul effectué selon les conditions actuelles. La première annuité pour une dette résiduelle respectivement de 11 ou 13 millions avec un remboursement linéaire sur 30 ans (CHF 370'000.- et CHF 435'000.- respectivement) et un taux d'intérêt fixe sur 10 ans de 1.47% (CHF 161'700.- et CHF 191'100.-) représente les charges financières suivantes :

- CHF 531'700.- pour une dette résiduelle de 11 millions
- CHF 626'600.- pour une dette résiduelle de 13 millions

Un protocole d'accord a été signé entre le SIDP et les trois clubs pour l'investissement et la charge de fonctionnement. Il prévoit une hausse des tarifs de location calquée sur celui de patinoires jurassiennes (référence Saignelégier CHF 170.-/h. pour les adultes et CHF 140.-/h. pour les jeunes).

# Charges des communes

Communes	Habitants 31.12.16	Charges financières budget 2018				Charges financières projet 2018 avec 1 surface de glace				Charges financières projet 2018 avec 2 surfaces de glace			
		Total	coût par habitant	Investissement	Fonctionnement	Total	coût par habitant	Investissement	Fonctionnement	Total	coût par habitant	Investissement	Fonctionnement
		Alle	1 817	37 151.00	20.45	35 630.36	10 997.46	46 627.81	25.66	42 667.54	14 241.71	56 909.24	31.32
La Baroche	1 212	12 839.00	10.59	23 766.64	3 794.61	27 561.26	22.74	28 460.68	4 914.03	33 374.71	27.54	4 914.03	
Basse-Allaine	1 225	12 969.00	10.59	24 021.57	3 835.32	27 856.88	22.74	28 765.95	4 966.73	33 732.69	27.54	4 966.73	
Beurnevésin	1 27	1 345.00	10.59	2 490.40	397.62	2 888.02	22.74	2 982.27	514.92	3 497.18	27.54	514.92	
Boncourt	1 205	12 757.00	10.59	23 629.38	3 772.70	27 402.08	22.74	28 296.30	4 885.64	33 181.95	27.54	4 885.64	
Bonfol	665	7 040.00	10.59	13 040.28	2 082.03	15 122.31	22.74	15 615.80	2 696.23	18 312.03	27.54	2 696.23	
Bure	685	14 006.00	20.45	13 432.47	4 145.99	17 578.45	25.66	16 085.45	5 369.05	21 454.50	31.32	5 369.05	
Clos du Doubs	1 321	13 985.00	10.59	25 904.07	4 135.88	30 039.95	22.74	31 020.26	5 355.96	36 376.23	27.54	5 355.96	
Coeuve	732	14 967.00	20.45	14 354.11	4 430.46	18 784.57	25.66	17 189.12	5 737.44	22 926.56	31.32	5 737.44	
Cornol	1 050	11 116.00	10.59	20 589.91	3 287.41	23 877.33	22.74	24 656.53	4 257.20	28 913.73	27.54	4 257.20	
Courchavon	293	5 991.00	20.45	5 745.57	1 773.39	7 518.96	25.66	6 880.35	2 296.54	9 176.89	31.32	2 296.54	
Courgenay	2 287	46 924.00	20.52	44 846.79	13 842.15	58 688.94	25.66	53 704.27	17 925.58	71 629.85	31.32	17 925.58	
Courtedoux	761	15 560.00	20.45	14 922.79	4 605.98	19 528.77	25.66	17 870.11	5 964.74	23 834.86	31.32	5 964.74	
Dampierreux	178	1 884.00	10.58	3 490.48	557.29	4 047.78	22.74	4 179.87	721.70	4 901.57	27.54	721.70	
Fahy	365	3 864.00	10.59	7 157.45	1 142.77	8 300.21	22.74	8 571.08	1 479.88	10 050.96	27.54	1 479.88	
Fontenis	1 686	34 472.00	20.45	33 061.52	10 204.58	43 266.09	25.66	39 591.34	13 214.93	52 806.27	31.32	13 214.93	
Grandfontaine	397	4 203.00	10.59	7 784.95	1 242.96	9 027.90	22.74	9 322.52	1 609.63	10 932.14	27.54	1 609.63	
Haute-Ajoie	1 098	11 624.00	10.59	21 531.17	3 437.70	24 968.86	22.74	25 783.68	4 451.82	30 235.50	27.54	4 451.82	
Lugnez	1 82	1 927.00	10.59	3 568.92	569.82	4 138.74	22.74	4 273.80	737.91	5 011.71	27.54	737.91	
Porrentruy	6 686	405 768.00	60.69	181 108.73	120 000.00	301 108.73	45.04	207 003.38	155 400.00	362 403.85	54.20	155 400.00	
Vendlincourt	557	5 897.00	10.59	10 922.46	1 743.89	12 666.35	22.74	13 079.79	2 258.34	15 338.08	27.54	2 258.34	
<b>TOTAL</b>	<b>24 529</b>	<b>676 281.00</b>		<b>531 000.00</b>	<b>200 000.00</b>	<b>731 000.00</b>		<b>626 000.00</b>	<b>259 000.00</b>	<b>885 000.00</b>		<b>259 000.00</b>	

Investissements: répartition selon la population (+ forfait annuel de CHF 50'000.00 pour la municipalité de Porrentruy)

Fonctionnement: répartition selon le mode des charges des communes centres avec une charge de 60% pour Porrentruy, Couroume 25%, Autres 15%

## XII) Comité de soutien

Sous la présidence du conseiller aux Etats Claude Hêche, le comité de soutien est composé de Mmes Nicole Joliat-Aeschbacher, administratrice, et Christine Hägeli, administratrice et directrice de société, ainsi que de MM. Charles Juillard, ministre, Patrick Corbat, président de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, René Prêtre, chirurgien cardiaque, et Steven Barras, ancien hockeyeur et économiste d'entreprises.

Il s'est engagé sur trois axes :

- obtenir le soutien des instances fédérales, renforcer l'adhésion des autorités cantonales, communales et des institutions publiques ;
- trouver des partenaires financiers et des parrainages auprès d'établissements privés ;
- élargir et renforcer le soutien de la population jurassienne et des associations.

Sur la base du dossier qui lui a été remis, le Gouvernement a ainsi reconnu l'importance cantonale du projet d'assainissement et d'agrandissement, faisant ainsi passer la promesse de subvention de 20 à 25 %. De même, convaincue de l'impact du stade de glace pour le rayonnement et le développement économique et touristique jurassiens ainsi que pour favoriser les énergies renouvelables, la délégation jurassienne à la LORO a décidé d'une participation de CHF 1,25 million, dont le montant est toutefois lié à la condition d'une réalisation en intégralité. L'Association jurassienne des communes a apporté une contribution de CHF 200'000.-.

Plusieurs établissements bancaires ont annoncé leur soutien. Ainsi, La Patinoire prendra le nom de Raiffeisen Arena dès son ouverture officielle et la Banque cantonale du Jura donnera son nom à l'Espace VIP. Le comité de soutien a également obtenu l'appui de nombreuses sociétés, entreprises, fondations et institutions privées. Enfin, la souscription auprès du public a rapporté la somme de CHF 150'000.- au 17 avril 2018. **Au total, sans l'augmentation du taux de la subvention cantonale, le Comité de soutien a réuni la somme de CHF 5,960 millions qui seront mis à disposition du projet. Dans toutes les démarches entreprises par le comité de soutien, c'est un projet global, avec deux surfaces de glace, qui a été présenté et défendu.**

## Recherche de fonds (montants nets), contrats, garanties

Soutien des communes	CHF	230'000.-
Soutien populaire	CHF	150'000.-
Soutien des milieux économiques	CHF	2'985'000.-
Soutien de la Délégation jurassienne à la LORO	CHF	1'250'000.-
Loi politique régionale (LPR)	CHF	195'000.-
Subvention de l'office fédéral des sports	CHF	1'000'000.-
Soutien de l'office fédéral de l'Environnement	CHF	150'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>5'960'000.-</b>

Toutes les promesses de soutien sont faites sous forme de :

- contrats soumis préalablement à un juriste et signés
- courriers d'engagement.
- contrats d'engagement signés avec contre-prestation
- versement anticipés à hauteur de CHF 660 000.-

Le projet de Porrentruy figure nommément dans le message du Conseil fédéral comme retenu pour accueillir un centre national de formation. Et les Chambres fédérales ont accepté le crédit d'engagement de 6 millions de francs pour les installations sportives d'importance nationale lors de la session de mars 2018.

Le contrat d'utilisation avec la Fédération suisse de hockey sur glace (FSHG) pour la formation des équipes nationales juniors avec le montant des indemnités de glace ainsi que celui concernant les conditions du versement de la subvention sont en cours de finalisation. Ces contrats porteront sur une durée de 10 à 15 ans. La démarche pour bénéficier de la subvention fédérale a été effectuée sur la base du projet intégrant les deux surfaces de glace.

Les coûts de la construction des loges sont couverts par les contrats signés et les engagements pris. En plus, elles contribuent en moyenne à CHF 20'000.- par loge à l'investissement. A l'échéance des contrats signés actuellement la contribution du gestionnaire des loges (HCA) au SIDP sera soit un forfait annuel de CHF 10'000.- par loge, soit CHF 500.- par loge et par match. La contribution forfaitaire à l'investissement du HCA pour sa loge est de CHF 200'000.-. Le HCA prendra également à sa charge le mobilier et l'équipement des loges, leur entretien, les petites réparations, le renouvellement de la publicité et le nettoyage.

Le restaurant le New Puck fait déjà l'objet d'un contrat spécifique entre le SIDP et le locataire qui sera adapté après la réalisation des travaux.

# Arguments des opposants

## **Pour une rénovation raisonnable et responsable de la patinoire**

La nécessité de la rénovation de la patinoire est reconnue par tous et ceci dans les meilleurs délais. Le projet présenté par le SIDP est toutefois démesuré et dangereux. Nous recommandons ainsi à chacune et chacun de bien réfléchir au risque que fait peser ce projet sur les finances des communes d'Ajoie et du Clos-du-Doubs et sur la faisabilité des autres investissements futurs nécessaires au développement de notre district.

Toute politique publique se doit d'être ambitieuse mais elle se doit également d'être rationnelle. Elle doit donc répartir ses efforts de façon harmonieuse entre les nombreux domaines sur lesquels il est judicieux d'investir. Il ne s'agit pas ici de marquer son soutien ou son dédain pour les activités sportives utilisatrices de la patinoire mais plutôt de bien calibrer un projet qui corresponde à un juste équilibre. Nous vous proposons donc d'abandonner, l'espace d'un vote, les raisonnements de supporters et d'analyser avec soin les risques et impacts financiers réels que le SIDP fera porter aux Communes et aux générations futures.

## **Dimensionnement de la patinoire : des choix luxueux et dictés par une minorité**

Le SIDP nous vend la « rénovation » de la patinoire du Voyerbœuf et la création d'un 2<sup>e</sup> champ de glace alors qu'en réalité le cahier des charges rédigé est celui de la construction de deux patinoires à neuf : une axée au plus près des exigences LNA (et non LNB !) et une autre typée NHL. Prendre comme base les exigences LNA fait gonfler les coûts de plus de CHF 3 millions ! Ce n'est pas à la collectivité de financer deux studios de télévision, 7 places de commentateurs TV, 22 emplacements de caméras, un espace fitness et autres. Nos infrastructures sportives doivent avant tout servir aux utilisateurs locaux. Elles ne doivent pas être l'outil financé par tous au service des ambitions de quelques-uns.

## **Coûts d'investissement : endettement en hausse et augmentations d'impôt à prévoir**

Le coût de « l'avant-projet consolidé » à deux patinoires du SIDP flirte avec les CHF 30 millions. Les dépassements de budget constatés dans nombre de constructions de stades de foot et patinoires suisses ces dernières années permettent clairement de craindre un montant final de l'ordre de 35 millions. Hors tout dépassement sera, de facto, supporté par les communes, in fine par les citoyens-contribuables et leurs familles.

En 2014, le Service cantonal des communes donnait un avertissement très clair aux communes du district en recommandant de strictement plafonner, pour ce projet, la dette résiduelle totale à CHF 7.5 millions, afin qu'elle soit supportable. Or, cette dette va quasiment doubler avec le projet actuel. Depuis 2014, avez-vous noté une quelconque amélioration des finances communales du District de Porrentruy ? Qui est attentif entend plutôt parler de risques de hausse de quotité d'impôt, quand elles ne sont pas déjà avérées. Le 3 mai dernier, le délégué aux communes jurassiennes admettait timidement dans son rapport un excès d'endettement brut des communes jurassiennes à hauteur de CHF 185 millions.

En cas d'acceptation du projet à 2 surfaces de glace, il est certain que de nombreuses communes devront augmenter leurs impôts communaux ou auront des difficultés à financer d'autres projets plus directement utiles à leurs besoins propres (écoles, réseaux d'eau, routes, etc.). Cela sera également le cas avec la variante simple, si le budget est sensiblement dépassé durant le chantier.

## Charges d'exploitation : un budget curieusement optimiste

La charge d'exploitation prévisionnelle annuelle totale est de CHF 1'500'000.-. Les chiffres présentés par les promoteurs de la double patinoire tiennent du miracle : on veut nous faire croire que l'on peut construire deux patinoires haut de gamme avec des charges à peine plus élevées que celle de notre vénérable actuelle patinoire du Voyebœuf. Le SIDP est très optimiste que cela soit sur les revenus ou sur les coûts. On table par exemple sur des locations de la part des utilisateurs de près de CHF 600'000.- contre CHF 190'000.- actuellement. Bonne chance aux responsables marketing du HCA, du club des patineurs et du curling ! Si les utilisateurs ne pouvaient pas verser cette somme, les communes du district, en tant que propriétaire du bien, devront totalement les assumer.

## Politique et gestion de projet : une absence totale de vision

Il est très regrettable qu'une véritable variante de rénovation ne soit pas proposée. Un projet de rénovation solidement étayé, à CHF 15 millions, semble avoir disparu de la table des porteurs du projet. Un tel projet serait certainement plébiscité par la population et les utilisateurs auraient rapidement un bel outil fonctionnel à disposition. Le projet dans son ensemble a été mené de façon étrange, avec une absence de vision globale.

Le rôle du SIDP est d'analyser, planifier et piloter les nombreux investissements nécessaires à l'échelle du district. Ces investissements sont nombreux et conséquents. On pense notamment à la rénovation de l'école secondaire Stockmar, à la construction de nouvelles halles de sport, à la rénovation de la salle de basket du BCB, à la rénovation de la piscine de Porrentruy, à la participation au projet Jurassica ou à d'autres projets de développement économiques et touristiques. Les charges relatives à ces investissements légitimes et parfois urgents seront importantes. Il est donc primordial de garder une certaine marge de manœuvre financière.

## Conclusion : il est encore temps de faire le bon choix

Nous voulons une patinoire LNB belle et aux normes mais également faire face aux autres investissements légitimes et attendus par la population. C'est pour toutes ces raisons que nous vous recommandons avec force et conviction de refuser la variante à deux patinoires. Nous vous recommandons également de refuser le premier projet, priant instamment le SIDP, après un demi-million consacré à des études diverses, à proposer rapidement une variante redimensionnée, à des coûts acceptables et garantissant ainsi la pérennité des activités de glace dans la région !

Charges totales			
Actuel			Projet
2014	2015	2016	<b>2 surfaces</b>
CHF 581 209	CHF 585 887	CHF 579 828	<b>CHF 1 442 700</b>

Revenus totaux (locations utilisateurs)			
Actuel			Projet
2014	2015	2016	<b>2 surfaces</b>
CHF 216 411	CHF 182 555	CHF 189 055	<b>CHF 560 500</b>

Sources : Documents SIDP

## Comité « Mouvement de Communes et Citoyens responsables »

Président <i>Benoit Bleyaert</i>	Vice-Président <i>Romain Schaer</i>	Secrétaire-Caissier <i>Daniel Ramseyer</i>	Membre <i>Romain Christe</i>	Membre <i>Marc Meier</i>
Maire Cœuve	Maire La Baroche	Maire Basse-Allaine		Conseiller communal La Baroche

# Recommandation de vote du comité du SIDP

## Le district de Porrentruy a rendez-vous avec l'avenir !

Lors de la dernière assemblée des maires d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, les délégués, au nom de leurs exécutifs respectifs, ont soutenu très majoritairement le projet de la patinoire de Porrentruy et décidé de s'engager pour que celui-ci aboutisse et se réalise avec deux surfaces de glace.

L'assainissement et la rénovation de la patinoire existante ont été acceptés par 18 voix contre 2 et 1 abstention. La construction d'une seconde surface de glace a reçu l'aval de 16 délégués, alors que 5 s'y opposaient.

La patinoire de Porrentruy a été construite il y a près de 45 ans et elle a besoin d'une transformation complète pour des questions de sécurité, écologique, mais surtout pour répondre aux besoins scolaires, publics et sportifs. Abritant le club phare de notre canton, le HCA, et permettant à des milliers de personnes de s'adonner aux sports de glace, que ce soit avec le curling, le club de patinage, avec les écoles ou tout simplement en y venant individuellement ou en famille. Le bâtiment est obsolète et présente des lacunes sécuritaires majeures. Il est temps d'y remédier !

C'est au syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP), propriétaire du site, qu'appartient la responsabilité de mener à bien cet ambitieux projet pour notre région, avec le soutien du Gouvernement de la République et Canton du Jura.

Le projet comportant deux surfaces de glace, est réaliste. Les CHF 13 millions de dettes restantes à charge des communes du district sont supportables. Il en résultera un montant de l'ordre de CHF 885'000.- de charge annuelle totale à se répartir entre les 21 communes. Le projet global est nécessaire. En premier lieu pour les écoles et le grand public qui sont dans l'attente de pouvoir disposer enfin de suffisamment de temps pour s'adonner à la pratique des sports de glace et aux loisirs. Mais il est également indispensable pour les 3 clubs utilisateurs, leurs membres et leurs supporters.

Le projet global est également primordial pour notre économie. L'Ajoie dispose d'atouts majeurs, mais elle n'a pas, à l'heure actuelle, d'outils de promotion modernes à disposition. Ce projet répondra pleinement à un besoin essentiel pour renforcer notre activité touristique, pour la mise en valeur de notre économie, pour l'image et le dynamisme de notre région. L'attente est grande.

La population jurassienne tout entière bénéficiera d'une infrastructure offrant une diversité de sports et de loisirs tout en s'intégrant dans un pôle sportif ouvert à tous.

**C'est un projet ambitieux, mais pas luxueux et adapté à nos moyens et à nos besoins. Nous vous invitons, citoyennes et citoyens d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, à apporter un soutien déterminé en votant avec conviction :**

**2 x OUI**

Le Président de l'assemblée

Michel Baconat  


Le Président du comité

Stéphane Babey  


